

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-11-042

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 8
Nombre de pouvoir(s) : 8

Vote :

Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 7 Novembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 30 octobre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD, Margot SOLVIGNON, Frédéric PER, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL pouvoir à Odile PHILIPPON, Marc COMBETTE pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Frédéric PER pouvoir à Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Hélène DE SIMONE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241107-2024-11-042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024

L'étude de redynamisation du centre-bourg, menée en 2022, s'est terminée par l'élaboration d'un plan d'actions comportant 23 fiches.

La fiche n°6 porte plus particulièrement sur le réaménagement de l'avenue de la Libération et de la place des Combattants. L'une des actions, plébiscitées par les marcellinois eux-mêmes, est celle concernant le déplacement du monument aux morts vers la place Sainte Catherine.

En effet, l'actuel emplacement de cet édifice ne permet plus d'honorer convenablement nos disparus. Le manque de place autour du monument, la circulation automobile qui doit être arrêtée, le bruit lié à la proximité des commerces sont autant de facteurs ne permettant plus un recueillement et un hommage auxquels ont droit nos soldats morts pour la France.

Le nouvel emplacement réunira de meilleures conditions pour organiser les cérémonies officielles.

Le déplacement du monument sera précédé de travaux de rénovation qui permettront :

- La remise en état du coq et des porte-drapeaux,
- Le nettoyage des 4 assises en pierre de taille,
- La remise en peinture des lettrages.

Le montant total des travaux s'élève à 16 725.96 € H.T.

Dans le cadre de cette opération, l'Office National des anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONACVG) peut accompagner financièrement les collectivités. Cet office est un établissement public sous tutelle de la Direction de la Mémoire, de la Culture et des Archives du ministère des Armées, dirigé par l'ancien Préfet de la Loire, Evence RICHARD. Cet office accompagne depuis 1916 tous les combattants et les victimes des conflits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve le devis du déplacement du Monument aux Morts,
- Autorise le Maire ou son représentant à déposer des demandes de subvention auprès des organismes habilités (ONACVG, Département, ...).

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 8 NOVEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance
Hélène DE SIMONE**

